

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2023-136 : Marché public de prestations de services \_ Marché à procédure adaptée \_ Organisation de l'Accueil de Loisirs Intercommunal Sans Hébergement « La Boîte à Malices » et de la Crèche « Le Bac à Sable » pour l'année 2024 \_ Attribution du Lot 2 : Ramassage et transport journalier pour l'ALSH « La Boîte à Malices »

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants* ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan et notamment la définition de la compétence action sociale d'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT que le marché, décomposé en trois lots, est passé selon une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique et que la date limite de réception des offres était arrêtée au vendredi 24 novembre 2023 à 17h00 ;

CONSIDERANT que le marché public de prestations de services comprenait le Lot 2 : Ramassage et transport journalier pour l'ALSH « La Boîte à Malices », pour les périodes suivantes :

- vacances d'hiver du lundi 19 février 2024 au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024, au sein de l'école Emile Loubet à Grignan,
- vacances de printemps du lundi 15 au vendredi 26 avril 2024, au sein de l'école Emile Loubet à Grignan,
- vacances d'été du lundi 8 juillet 2024 au vendredi 23 août 2024, au sein du groupe scolaire Albert Bertrand à Montségur-sur-Lauzon,
- vacances d'automne du lundi 21 au jeudi 31 octobre 2024, au sein de l'école Emile Loubet à Grignan ;

Vu l'analyse des offres reçues ;

**Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :**

### DECIDE

**Article 1 : DE SIGNER** l'offre tarifaire de la société AROME, sise 8 avenue de la Feuillade à Montélimar (26200), portant sur le ramassage et le transport journalier pour l'ALSH « La Boîte à Malices », pour les périodes suivantes :

- vacances d'hiver du lundi 19 février 2024 au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024, au sein de l'école Emile Loubet à Grignan,
- vacances de printemps du lundi 15 au vendredi 26 avril 2024, au sein de l'école Emile Loubet à Grignan,
- vacances d'été du lundi 8 juillet 2024 au vendredi 23 août 2024, au sein du groupe scolaire Albert Bertrand à Montségur-sur-Lauzon,

- vacances d'automne du lundi 21 au jeudi 31 octobre 2024, au sein de l'école Emile Loubet à Grignan,  
étant précisé que l'offre retenue s'établit au tarifs suivants :

- Trajets journaliers :

Trajets « aller » en matinée et/ou trajets « retour » en soirée selon le circuit communiqué par la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

Tarif pour un bus de 22 places : 134,37 euros HT soit 147,81 euros TTC (TVA de 10%).

Tarif pour un bus de 59 places : 152,70 euros HT soit 167,97 euros TTC (TVA de 10%).

- Trajets pour se rendre à une activité, faire une sortie hors des locaux de l'accueil de loisirs..., au départ de Grignan ou de Montségur-sur-Lauzon : Tarif par temps de trajet (prix de l'heure arrondi au quart d'heure) si le véhicule est identique à celui ayant été utilisé pour faire le ramassage le matin :

Bus 16 places environ : 32,98 euros HT soit 36,28 euros TTC

Bus 57 places environ : 34,21 euros HT soit 37,63 euros TTC

**Article 2 : D'INFORMER** le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3 : D'ADRESSER** la présente décision à Mme la Préfète de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 20 décembre 2023

Le Président,

Patrick ADRIEN

